

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 22 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le 22 avril, à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de Gamaches-en-Vexin se sont réunis sous la présidence de Monsieur Guillaume VOELTZEL, dans la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, le 16 avril 2026.

Etaient présents : Guillaume VOELTZEL, Christian HOMMAND, Philippe DUFRESNE, Isabelle INGLIN, Xavier LEMETAIS, Karine LEGUAY, Benoit MORELLET, Béatrice POMMAREDE, Catherine TRAINA, Estèphe QUILLET.

Absents excusés : Coralie BOURNONVILLE

Secrétaire de séance : Xavier LEMETAIS

Membres en exercice : 11

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 20 mars 2026,

Le procès-verbal du 20 mars 2026 est adopté à l'unanimité.

2- Compte Financier Unique (CFU) 2025 et affectation des résultats,

Pour rappel le compte financier unique se substitue au compte administratif et au compte de gestion, la commune a décidé de le mettre en place dès 2024. Il est obligatoire pour toutes les communes depuis 2026.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Opérations de l'exercice 2025	150 164,06 €	161 389,37 €		65 815,46 €	15 953,02 €	215 979,52 €	177 342,39 €
TOTAUX		11 225,31 €		49 862,44 €		38 637,13 €	
reste à réaliser 2025	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultats reportés 2024		111 804,27 €		13 073,52 €		13 073,52 €	111 804,27 €
TOTAUX CUMULES		123 029,58 €	compte 001	62 935,96 €		51 710,65 €	111 804,27 €
RESULTATS DEFINITIFS		123 029,58 €		62 935,96 €	0,00 €		60 093,62 €
		<i>compte 002 si excédent d'inv.</i>		<i>Compte 1068</i>			<i>compte 002 si déficit d'inv.</i>

Malgré les dépenses engagées pour les travaux, le résultat de l'exercice ressort avec un excédent d'ensemble de 60 093,62€

Le CFU 2025 ressort avec :

- un excédent de fonctionnement de 123 029,58€,
- un déficit d'investissement de 62 935,96€ dû aux dépenses liées au projet

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter le CFU 2025 et d'affecter les résultats de la façon suivante au BP 2026 :

Au compte 002 en recette de fonctionnement	60 093,62€
Au compte 001 en dépense d'investissement	62 935,96€
Au compte 1068 en recette d'investissement	62 935,96€

Adoption du CFU 2025 et affectation des résultats Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 1

3 - Budget primitif 2026,

Le budget 2026, établi par la commission finances et validé par Mme Tarpent, s'équilibre comme suit :

- En dépenses et recettes de fonctionnement : 246 436,30€
- En dépenses et recettes d'investissement : 1 135 298,79€

Adoption du budget primitif 2026 Pour : 7 Contre : 1 Abstention : 2

4 Vote du taux d'imposition des taxes directes locales 2026

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide l'augmentation de 1% d'imposition des taxes directes locales et d'appliquer les taux pour l'année 2026 comme suit :

- Taxe foncière bâtie : 30,70%,
- Taxe foncière non bâtie 16,16%,
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires 9,53%.

Adoption du taux d'imposition des taxes directes locales 2026 Pour : 9 Abstention : 0 Contre : 1

5 Vote de l'attribution des subventions pour les associations pour 2026

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer le montant des subventions aux associations suivantes :

- Comité des Fêtes 900€,
- Club des aînés 600€,
- Association de gym 550€,
- Union Sportive d'Etrépany 540€,
- La Compagnie du (S)ilence 300€,
- CFAIE 75€,
- Café du Dimanche 100€

Adoption de l'attribution des subventions aux associations 2026 Pour : 10 Abstention : 0 Contre : 0

6 Renouvellement des membres de la CCID

Suite aux élections municipales, et conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts, la commission communale des impôts directs (CCID) doit être renouvelée dans chaque commune. Cette commission, composée de membres titulaires et suppléants proposés par le Conseil municipal puis validés par l'administration fiscale, participe à l'évaluation des propriétés bâties et non bâties de la commune une fois par an. Le maire étant le président de la commission, le Conseil municipal propose une liste de membres titulaires et suppléants, qui sera ensuite validée par l'administration fiscale. La population de la commune étant inférieure à 2000 habitants, l'administration fiscale élira 6 commissaires titulaires et 6 suppléants parmi cette liste.

Titulaires	Suppléants
LEMETAIS Xavier	VOILLARD Irène
INGLIN Isabelle	LEDIG Chantal
MORELLET Benoit	TAUNIN Bruno
TRAINA Catherine	CUPERLIER Jérémy
LEGUAY Karine	BEAUNIS Florent
BOURNONVILLE Coralie	ESQUERRE Olivier
HOMMAND Christian	MESNARD Gilles
POMMAREDE Béatrice	NICOLAS Laure

DUFRESNE Philippe QUILLET Estèphe GARCIA Emmanuel	JOSE Etienne BLASZCZYK Christophe CAULET Jean-Pierre
---	--

7 **Suppression de poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe et 8 Création du poste de rédacteur**

La Loi de décembre 2023 vise à revaloriser le métier de secrétaire de mairie, notamment en étant renommé « secrétaire général de mairie », et bénéficié, dans le cadre d'une promotion interne, d'un passage dans le cadre d'emploi de la catégorie B.

Coralie remplissant les conditions pour bénéficier de cette promotion interne, le CDG27 ayant statué favorablement, il convient de supprimer son poste actuel d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe (catégorie C) et de créer le poste de rédacteur dans le cadre d'emploi de la catégorie B.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

9 **Point sur le projet**

La consultation relative à l'appel d'offres a été publiée le 20 mars. Les entreprises étaient tenues de participer aux visites sur site, la date limite de remise des offres était fixée au lundi 20 avril 2026 à 12h00. L'analyse des propositions, réalisée par l'architecte, sera présentée au Conseil municipal le 4 mai.

10 **Questions diverses**

- Le tableau des commissions communautaires est présenté aux membres du Conseil municipal, afin qu'ils puissent s'y inscrire s'ils le souhaitent,
- Les prochaines dates des réunions de conseil sont fixées :
Mercredi 17 juin à 19h30
Mercredi 16 septembre à 19h30
Mercredi 18 novembre à 19h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h01